

ORAN / GE PRESSEE

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE



JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

03

Edito

04-09

Votations du
27 septembre

11

Nouveau
secrétaire général

13-15

Entretiens avec les
magistrats sortants

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications. Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

L'assemblée des délégués prévue le 3 octobre au matin est maintenue.

Pour rappel, la journée d'ouverture des assises prévues le 29 août dernier à malheureusement dû être reportée à une date ultérieure ainsi que l'ensemble du processus des assises. L'évolution de la situation sanitaire sera suivie avec soin et nous vous recontacterons au plus vite avec un nouvel agenda.

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Une rentrée très politique

Une rentrée en temps de pandémie ; c'est bien l'étrange expérience que nous vivons depuis quelques semaines. Masques, distanciation physique et gestes barrières, tels sont nos nouveaux réflexes depuis quelques mois maintenant.

Si la pandémie est notre nouvelle normalité, la politique et les partis doivent rebondir et s'adapter pour répondre à l'ampleur de la crise que nous traversons. La perfusion de l'économie grâce aux aides de l'Etat va graduellement se retirer et nous allons découvrir l'ampleur des dégâts : récession, chômage et une éventuelle crise sociale pourraient être le lot des prochains mois. Il s'agit donc d'être à la hauteur des défis. Plus que jamais, le PDC aura un rôle central à jouer dans les arbitrages qui devront être faits. Notre parti, gouvernemental et responsable, notamment en matière de finances publiques, continuera à être force de propositions sur ces questions qui inquiètent à juste titre nos concitoyens-ennes.

Il se fera le porte-parole d'un discours où nous devons faire des choix clairs et courageux basés sur une approche budgétaire équilibrée. Il est nécessaire de libérer de l'argent là où cela est nécessaire, c'est-à-dire vers les victimes de la crise, tout en repensant la structure et le fonctionnement de notre administration. Car si la période que nous traversons est un véritable challenge, elle ouvre aussi des opportunités de réforme. Organisation entre vie professionnelle et familiale, télétravail, mobilité, précarité, relations sociales, économie de proximité, sont autant de thématiques à aborder avec un regard enrichi de ce que nous avons appris. Parce que c'est précisément ce qui nous permettra d'anticiper et de nous relever.

Prioriser, décider et agir : tels sont les trois verbes de cette rentrée. Une rentrée décidément très politique.

Delphine Bachmann, Présidente du PDC Genève

Votations du 27 septembre

Avions de combat Entretien avec Philippe Fleury

Président du comité genevois Air2030

Pourquoi la Suisse a besoin de nouveaux avions de combat ?

Car d'ici à 2030, la sécurité aérienne de notre pays, et donc la sécurité tout court de notre pays, ne sera plus assurée. Actuellement, les avions F5-Tiger sont utilisés uniquement pour l'entraînement ; quant aux F/A-18, ils seront obsolètes d'ici dix ans. La situation deviendra ainsi très critique. Si l'on veut disposer de nouveaux avions de combat dès 2030, il faut s'y prendre maintenant.

Il faut rappeler que la sécurité aérienne est une mission régaliennne de l'État. Il s'agit d'une compétence exclusive de l'armée. Si l'armée ne peut plus assurer une telle mission, la sécurité aérienne de notre pays ne sera tout simplement plus garantie.

Aujourd'hui, les menaces militaires directes contre notre pays sont extrêmement faibles. Heureusement. Cependant, la situation peut tout à fait se détériorer et souvent, plus rapidement qu'on ne le pense. Depuis 10 ans, la situation sécuritaire mondiale s'est fortement dégradée. Aux frontières de l'Union européenne, des démonstrations de force se produisent régulièrement. Personne n'aurait imaginé une telle situation, il y a encore quelques années.

Les opposants insistent sur le fait que l'on pourrait assurer des missions de défense avec des avions plus légers et moins coûteux. Que leur répondez-vous ?

Nous avons besoin d'avions qui soient à la hauteur des enjeux et de la sécurité de



notre pays. C'est-à-dire des avions de combat, et pas uniquement d'entraînement. La proposition du Parti socialiste autour des avions du constructeur italien Leonardo n'est ni sérieuse, ni solide techniquement. Le PS se base sur un rapport réalisé par un expert qui n'est pas reconnu pour ses compétences en matière de défense aérienne. De plus, les avions proposés sont uniquement utilisés dans le cadre de mission d'entraînement par des pays comme l'Italie. Ils ne peuvent mener de réelles missions de défense car ils volent trop lentement et trop bas. Aucun pays ne les utilise dans ce cadre. Même pas les Italiens.

Pour réaliser des missions de défense mais aussi de protection aérienne, nous avons besoin de réels avions de combat, tels que ceux préconisés par le DDPS et confirmés par Claude Niccolier dans son rapport indépendant, commandé par la

Conseillère fédérale Viola Amherd à son arrivée à la tête du département. Ces avions sont évidemment plus chers que les avions d'entraînement.

En temps de paix, une des missions des forces aériennes est la protection de l'espace aérien. En quoi cela consiste-t-il ?

C'est la principale activité des forces aériennes actuellement. Il s'agit d'assurer la protection des vols civils qui se déroulent chaque jour au-dessus de notre pays d'une part, et la protection de la population contre des menaces qui viendraient du ciel d'autre part (perturbation de l'espace aérien, perturbation de conférences internationales, menaces contre les infrastructures importantes (gare, centrale électrique, etc), menaces terroristes notamment). Il y a plus de 1,3 million de vols civils au-dessus de la Suisse par an (avant la situation engendrée par le COVID évidemment). Il est de notre responsabilité d'assurer leur sécurité.

Pour cela, les forces aériennes se sont modernisées. On ne parle plus d'interventions uniquement durant les « heures de bureau » qui ont pu susciter les sarcasmes par le passé. Depuis 2019, les avions peuvent intervenir de 06h à 22h ; ils couvrent donc 92% du trafic d'avions civils. Dès 2021, les avions seront opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est d'ailleurs déjà le cas lors des grandes manifestations dans notre pays (World Economic Forum par exemple).

A titre d'exemple, en cas d'attaque terroriste par un détournement d'avion, nos forces aériennes sont capables d'intervenir extrêmement rapidement. Ce sont même les seules qui peuvent intervenir, puisque la police du civile est une compétence exclusive de l'armée.

Genève accueille de nombreuses conférences internationales. En quoi une défense aérienne efficace est-elle nécessaire pour accueillir ce type d'événement ?

Nous sommes liés par des accords de siège qui nous imposent d'assurer la sécurité des organisations internationales. La tenue de conférences de haut niveau nous oblige par ailleurs à des restrictions de l'espace aérien. Pour cela, nous devons avoir un outil de défense aérien très dissuasif pour les faire respecter, et qui puisse intervenir en cas de besoin. Un pays qui n'est pas capable de garantir de telles conditions de sécurité devrait renoncer à la tenue de conférences internationales sur son sol. Cela entacherait incontestablement l'attractivité de la Genève internationale, avec les conséquences économiques mais aussi politiques que l'on peut imaginer.

Beaucoup s'inquiètent du coût de l'achat des avions, soit 6 milliards. Que répondez-vous ?

Les six milliards sont entièrement financés par le budget ordinaire de l'armée. Aucune mesure d'économie n'a été prévue dans d'autres politiques « Les six milliards sont entièrement financés par le budget ordinaire de l'armée. » catastrophes naturelles, en soutien aux autorités civiles, etc. Une mission n'exclut pas l'autre.

va réallouer ces six milliards dans d'autres politiques publiques. Ils resteront dans le budget de l'armée.

Par ailleurs, il y a bien sûr des coûts subséquents de fonctionnement pour l'entretien, la formation des pilotes, etc. Ces coûts sont là aussi prévus dans le budget de l'armée voté chaque année par le parlement.

Certains opposants mettent en avant que la priorité devrait être donnée à la cyberdéfense. Qu'en pensez-vous ?

Il s'agit déjà d'une priorité. Viola Amherd en a d'ailleurs fait un axe central de son action à la tête du DDPS. Mais cela n'enlève rien au besoin d'une défense aérienne solide et efficace pour faire face aux enjeux de sécurité du ciel suisse. En matière de défense, les menaces

sont multiples et nous devons être à la pointe sur chacune d'entre elles. La défense est un outil global et ne se limite pas à un domaine en particulier. L'armée doit donc se préparer à la fois contre les cyberattaques, contre les attaques aériennes, mais aussi en cas de catastrophes naturelles, en soutien aux autorités civiles, etc. Une mission n'exclut pas l'autre.

Ce n'est d'ailleurs pas l'armée qui définit ses missions, mais les autorités politiques.

En quoi consiste les affaires compensatoires ? Pour beaucoup, cela n'est pas toujours très clair.

Il s'agit d'exiger de l'entreprise étrangère qui obtient le mandat dans le cadre de l'acquisition de l'avion, qu'elle compense 60% de la valeur du contrat en l'investissant dans l'économie suisse, en donnant des mandats à hauteur de 4 millions à des entreprises suisses. Cela constitue une vraie opportunité pour la place économique suisse en pleine crise Covid.

Quel est votre dernier message en faveur de l'achat des avions ?

Il s'agit d'un achat essentiel : on parle d'une mission régaliennne de l'État que l'on ne peut pas déléguer. Je crois également que la sécurité sur le long terme est essentielle à notre qualité de vie et notre prospérité. Si nous avons la chance de vivre dans un pays en paix et prospère, c'est aussi car il sait assurer une vraie sécurité à celles et ceux qui y vivent. A nous d'en avoir conscience et de nous donner les moyens de la préserver.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Les Forces aériennes en chiffres :

Les forces aériennes veillent en permanence au respect des règles du trafic aérien :

- 40 violations de la souveraineté aérienne par an.
- 350 contrôles ponctuels par an.

Congé Paternité

Le 27 septembre prochain, nous voterons sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire « pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille ». Un comité référendaire, composé de membres de l'UDC, s'opposant à la solution élaborée par le parlement a décidé de lancer un référendum.

L'initiative demandait l'instauration d'un congé paternité de quatre semaines, financé par le régime des APG. Cette solution n'a pas trouvé de majorité au parlement.

Considérant qu'un congé paternité de deux semaines était un minimum, le PDC, fidèle à sa force de proposition et sa capacité à trouver des compromis, a proposé que cette solution soit adoptée comme contre-projet indirect. Cette solution trouva une claire majorité au parlement et permit aux initiants de retirer leur initiative en cas d'acceptation devant le peuple du présent projet.

Dans notre pays, la politique familiale est le parent-pauvre des politiques publiques. En comparaison internationale, notre pays cumule un grand retard en la matière. Nous sommes ainsi le seul pays d'Europe où les pères ne disposent pas d'un congé paternité ou parental. Il est donc urgent de mettre un terme à cette situation.

Le compromis élaboré par les chambres fédérales permettra d'améliorer la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Grâce au congé paternité, la discrimination des femmes sur le marché du travail en sera d'autant réduite.

Le congé paternité permettra également aux pères de mieux s'impliquer dans la vie familiale et ainsi être aux côtés de leur épouse afin qu'elles puissent récupérer plus rapidement après l'accouchement. Les séjours à l'hôpital après la naissance ayant été considérablement raccourcis, un soutien précieux du père aux côtés de la mère est devenu nécessaire.



L'avantage du présent projet réside également dans sa flexibilité. Il permet de prendre les deux semaines de congé, soit en une seule fois, soit à la journée, réparties sur les six premiers mois de la naissance. Grâce à ce modèle, des solutions d'aménagement sont ainsi possibles avec l'employeur.

Car le projet constitue un compromis raisonnable pour les entreprises. En effet, il atteint un bon point d'équilibre entre certaines exigences maximales en matière de congé parental et une mise en œuvre économiquement viable.

Il permet aussi de rééquilibrer l'attractivité des petites et moyennes entreprises (PME) par rapport aux grandes. En effet, ces dernières offrent bien souvent déjà un congé paternité à leurs employés, ce que ne peuvent faire actuellement les PME par manque de ressources pour le financer.

Enfin, les coûts du présent projet sont largement supportables pour la collectivité. Estimés à 230 millions de francs par an par l'administration, il nécessitera une légère augmentation de 0,06 point des cotisations sociales (soit 0,03% à charge de l'employeur et 0,03% à charge de l'employé). Le financement sera par ailleurs consolidé dans les années à venir par la

baisse du nombre de jeunes faisant leur service militaire.

Si en Suisse romande, les milieux économiques sont favorables à ce compromis, en Suisse alémanique, ils sont d'ailleurs plus divisés que les opposants ne veulent le faire croire.

Ainsi, mon collègue Conseiller national PDC/TI, Fabio Regazzi, qui s'appête à reprendre la présidence de la puissante USAM (Union suisse des arts et métiers) a récemment déclaré que les deux semaines de congé paternité sont « opportunes et supportables pour les PME de notre pays. »

Le 27 septembre, nous avons une occasion unique de rattraper un peu notre retard en matière de politique familiale. Le compromis élaboré par le PDC aux chambres fédérales est équilibré et permettra de trouver une majorité devant le peuple. A nous de saisir cette chance, en votant clairement oui à ce projet.

Vincent Maitre,
Conseiller national (PDC/GE)

Le contenu du projet :

En cas d'acceptation du projet, la Suisse introduira un congé paternité payé de deux semaines pour tous les pères qui travaillent et qui sont domiciliés en Suisse. Ce congé peut être pris en une fois ou fractionné en jours pendant les six premiers mois suivant la naissance. Les hommes qui deviennent légalement le père d'un enfant y ont droit. Les pères reçoivent 80 % de leur salaire pendant cette période, jusqu'à un maximum de 196 francs suisses par jour. L'indemnisation maximale est donc de 5880 francs par mois ou 2940 francs pour deux semaines.

Initiative « zér0 pertes » (IN172)

L'IN 172 a été lancée et déposée par la CGAS et les partis de l'Alternative suite au refus populaire de la RIE III par 60% des votants. Cette initiative constitutionnelle avait pour objectif, de fixer le cadre de la future mise en œuvre cantonale de la réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises. Elle a donc été lancée et a abouti (7845 signatures validées) avant l'acceptation de la RFFA, le 19 mars 2019. Cet élément est important pour cadrer le débat.

L'initiative demande, dans le cadre genevois de la réforme de l'imposition des entreprises, la préservation du financement du service public et des prestations, l'absence de pertes fiscales pour le canton et les communes et le renforcement de la progressivité de l'impôt.

Durant les travaux parlementaires, les initiants déclarèrent que, si le peuple acceptait leur initiative, celle-ci servirait de garde fous à une situation où les personnes physiques, les salariés et les retraités, seraient amenés à contribuer proportionnellement davantage à la redistribution des richesses que les entreprises, particulièrement les grandes entreprises qui réalisent, pour certaines d'entre elles, des centaines de millions de francs de bénéfices.

On aurait là, selon les initiants, une inégalité de traitement face à l'impôt qui relève d'une opposition frontale à la notion de progressivité de l'impôt. Les initiants sont opposés au régime des statuts spéciaux qui favorisent un certain nombre d'entreprises multinationales. Ce système doit donc être aboli, mais pas en créant d'autres privilèges et surtout pas en générant des pertes de recettes fiscales pour les collectivités publiques. Ces pertes se traduiraient immanquablement par des dégradations des prestations publiques, que cela soit des aides directes à la population ou simplement la qualité et l'étendue des services publics.



On trouve aussi dans cette initiative, la volonté de s'opposer à une sous-enchère fiscale permanente entre cantons qui donne à chacun l'argument que son voisin a déjà baissé ses impôts et que, s'il n'agit pas dans le même sens, les contribuables partiront dans le canton voisin. Pour les initiants, tout ce qui peut empêcher la sous-enchère fiscale intercantonale est bon à prendre. Il y a une disposition constitutionnelle dans l'initiative disant que l'Etat de Genève doit lutter par tous les moyens contre la sous-enchère fiscale intercantonale.

Le 19 mai 2019, le peuple suisse et genevois acceptait très largement la RFFA, ses tenants et aboutissants tant fédéraux que cantonaux. Les arguments des auteurs de l'Initiative « zér0 pertes » devenaient ainsi caduques.

Suite à cette décision démocratique et populaire, on aurait pu s'attendre à ce que l'initiative soit retirée, il n'en a rien été. Le comité d'initiative décidait à l'unanimité de maintenir l'Initiative « zér0 pertes » en argumentant que ce texte ne concernait pas uniquement la RFFA, mais qu'elle soulevait des principes constitutionnels, dont celui

d'un engagement de l'Etat à lutter contre la concurrence fiscale intercantonale, la progressivité de l'impôt et le maintien des recettes et des prestations de l'Etat. Ce sont ces mesures que les auteurs de l'initiative entendaient inscrire dans la constitution et qui vont bien au-delà du vote de la RFFA. Attitude surprenante, il est vrai, vu que cette initiative avait toujours été focalisée contre la RFFA dont les modalités venaient d'être acceptées par le peuple et les cantons.

Le PDC, comme la majorité de droite du Parlement a refusé cette initiative et a refusé de lui opposer un contre-projet. La RFFA a été très largement acceptée par le peuple genevois concernant son volet cantonal. L'imposition des personnes morales a été fixée au taux unique de 13,99%. Les pertes fiscales (hors effets COVID-19) étant réduites à 186 millions pour le canton et à 46 millions pour les communes. Rappelons aussi la principale mesure compensatoire en faveur des ménages de 186 millions pour le paiement des primes d'assurance maladie et celle de 20 millions pour la petite enfance.

En clair, il faut donner le temps à RRFA de produire ses effets dynamiques avant d'en modifier les paramètres. Ces effets seront d'ailleurs perturbés par la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui. Quant aux autres principes constitutionnels que demande cette initiative, ce ne sont que « théories dogmatiques » qui n'ont pour seul but que de taxer toujours plus les gros contribuables en risquant aussi de les voir quitter le canton.

Il convient donc de rejeter cette initiative « zér0 pertes » sans réserve.

Jean-Luc Forni, Député,
membre de la commission des finances

IN 173 – salaire minimum

Entretien avec Jean-Marc Guinchard

Jean-Marc Guinchard, Député, membre de la commission de l'économie

Que propose le texte de l'initiative ?

Le texte prévoit l'instauration d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure pour l'ensemble des secteurs économiques. Il est prévu des exceptions pour les jeunes de moins de 18 ans, les apprentis, les stagiaires ainsi que certains salaires pour le secteur agricole dans le cadre d'une négociation au sein du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME).

Par ailleurs, un mécanisme annuel d'indexation est également prévu. Il se base sur l'indice des prix à la consommation de janvier 2018. Ainsi, à titre d'exemple, pour 2020, l'indexation verrait le salaire-horaire s'établir à 23,80 CHF.

Que craignez-vous en cas d'acceptation de l'initiative ?

Notre principale crainte en cas d'acceptation de l'initiative serait la mise à mal du partenariat social qui fait le succès de notre pays. Nous sommes attachés aux conventions collectives qui sont nombreuses à Genève et imposent des salaires minimaux dans de nombreuses branches. Ainsi, le risque est de voir des employés aujourd'hui bénéficiant d'un salaire minimum dans le cadre d'une convention collective perdre leur niveau de salaire au profit du salaire minimum légal.

Cette situation entrainerait par ailleurs une baisse de l'ensemble de l'échelle des salaires. Le salaire minimum légal devenant celui de référence.

Il est également important de rappeler quand que dans un canton comme Genève, le partenariat social fonctionne et a fait ses preuves, notamment en matière de progrès social. C'est grâce au tripartisme (patronat, syndicats et État) que Genève a connu quatre semaines de vacances dans



les années 70. Par la négociation dans les branches ou les entreprises, de réels progrès peuvent être réalisés. Il s'agit donc de préserver ce modèle.

Enfin, des catégories particulières d'employés pourraient être victimes d'une telle mesure.

Lesquels ?

Je pense notamment aux étudiants. Ils seront concernés par la mise en place du salaire minimum car ils ne figurent pas dans la liste des exceptions. Or beaucoup d'étudiants travaillent dans le commerce de détail afin de financer leurs études. Les emplois qu'ils occupent risquent de disparaître. En effet, le secteur de la vente pourrait être durablement touché par la mise en place d'un salaire minimum généralisé. Ce secteur faisant déjà face à des difficultés structurelles, le salaire minimum pourrait être le coup de grâce.

Beaucoup d'électeurs sont très sensibles aux arguments que vous exposez. Cependant, certains se demandent comment peut-on vivre à Genève avec moins de 4'000 francs par mois ?

C'est également une vraie préoccupation pour les opposants à un salaire minimum généralisé dans la loi. C'est la raison pour laquelle, ces vingt dernières années, avec le soutien des milieux économiques, les politiques publiques de soutien au pouvoir d'achat des bas salaires ont été fortement développées à Genève.

Tout d'abord, le développement des prestations complémentaires aux familles permet de venir en aide aux familles n'ayant pas les revenus suffisants pour couvrir leurs besoins vitaux. Ces prestations ciblent tout particulièrement les salaires visés par l'initiative.

Il faut également ajouter la montée en puissance depuis une année des subsides d'assurance maladie qui dans le cadre du compromis à RFFA ont été fortement augmentés. En bas de l'échelle des revenus, une famille de deux enfants

peut voir ses subsides s'élever jusqu'à 815 francs par mois. Par ailleurs, d'autres aides existent comme celles au logement.

« Notre système de solidarité fonctionne car il est ciblé vers celles et ceux qui en ont besoin avec des mécanismes forts de redistribution. »

Notre système de solidarité fonctionne car il est ciblé vers celles et ceux qui en ont besoin avec des mécanismes forts de redistribution tout en maintenant le niveau de compétitivité des salaires exposés à la concurrence.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

IMAD – Présidence du Conseil d'Etat

Loi constitutionnelle du 18 octobre 2019 modifiant la constitution de la République et Canton de Genève – Une aide à domicile garantie pour tous

Bien éloigné de son titre, le projet de loi ne prévoit nullement de garantir une aide à domicile à toute personne résidant sur le territoire du canton. Il prévoit la simple mise en place d'une garantie constitutionnelle de couverture automatique du déficit d'exploitation de l'IMAD.

Cet oreiller de paresse budgétaire permet ainsi à l'institution de se reposer sur un véritable blanc-seing en matière de dépenses.

Le PDC propose de refuser ce projet. Il considère que l'IMAD doit se recentrer sur ses missions essentielles plutôt que de se disperser dans des missions

non essentielles qui sont largement responsables de ses déficits. L'absence de vision de l'institution ainsi que ses manquements en matière de gestion ne peuvent être couverts par une simple garantie constitutionnelle qui par ailleurs viderait le pouvoir législatif de sa capacité à prioriser budgétairement les politiques publiques de ce canton.

Ce dont ont besoin les soins à domicile, ce ne sont pas des couvertures automatiques de déficit de l'institution les chapotant mais d'une refonte globale de la politique des soins à domicile. Cela demande une vision et du leadership, ce dont le Conseiller d'État en charge de la santé manque cruellement.

Le PDC est convaincu que la question des soins à domicile mérite des moyens importants et doit être une réelle priorité politique ; le présent objet soumis à votation n'y répond nullement.

Benoît Cerutti

Loi constitutionnelle du 21 novembre 2019 modifiant la constitution de la République et Canton de Genève – Présidence du Conseil d'État et département présidentiel

Lors de ses travaux, la Constituante avait instauré le principe d'une présidence permanente afin de représenter le Canton dans le cadre de ses relations extérieures et notamment veiller à la cohérence de l'action gouvernementale.

Si le principe était séduisant, il se heurta à une pratique qui mit rapidement en lumière ses limites.

En effet, la pratique de la présidence permanente du Conseil d'État à laquelle était adjoint un département présidentiel ne démontra pas durant la législature 2013-2018 toute son efficacité.

Si la fonction fut parfaitement incarnée, elle se heurta notamment à la difficulté de faire vivre une fonction d'autorité (car il n'y a pas de cohérence gouvernementale sans l'autorité d'un chef de gouvernement) avec les principes d'un gouvernement collégial. Dans le système de collégialité, l'action gouvernementale et notamment sa cohérence ne peuvent reposer sur un seul membre, tout président soit-il, mais sur l'ensemble des membres du collège.

Ainsi, par le présent projet, il est proposé de revenir au modèle connu avant 2013. Celui-ci verrait le retour d'un président du Conseil d'État pour une année en charge

de la direction des travaux du collège. Ce principe paraît plus en phase avec les institutions d'un pays et d'un canton comme le nôtre. Il permet également de redonner une dynamique nouvelle au collège chaque année. A un moment où l'institution exécutive du Canton connaît des faiblesses en matière d'incarnation, il est ainsi préférable de revenir à une pratique institutionnelle plus en phase avec notre culture politique, garante de stabilité.

Benoît Cerutti

Aide d'urgence

Entretien avec Patricia Bidaux

Lors de la session parlementaire de juin dernier, le Grand Conseil a voté une loi d'indemnisation ponctuelle en faveur des travailleurs précaires. Retour avec Patricia Bidaux sur l'élaboration de ce projet de loi.

Patricia Bidaux, Députée et membre de la commission des affaires sociales

Dans quel contexte, cette loi a été élaborée ?

La pandémie a fortement accentué la situation déjà fragile de certains profils socioprofessionnels qui ont ainsi basculé dans la précarité en raison du confinement imposé.

Une typologie des personnes concernées a pu être établie par des institutions comme le Centre social protestant (CSP) ou Caritas.

1. Les emplois précaires ou sur appel : les personnes ayant été remerciées rapidement dès l'annonce des mesures sanitaires car ne pouvant bénéficier de RHT.

2. Les emplois avec contrats précaires qui sont soit d'une durée déterminée ou payés à l'heure.

3. Les indépendants dont la situation n'était pas éligible aux APG.

4. Les employés de maison qui ne peuvent bénéficier des RHT puisque les particuliers ne sont pas reconnus comme des employeurs au même titre qu'une entreprise.

5. Les bas salaires dont la couverture des RHT n'est que de 80% du salaire et dont les 20% manquant constituent un risque de paupérisation.

Face à cette situation, le 25 mai dernier, le Conseil d'État a déposé un projet de loi prévoyant une indemnisation ponctuelle et unique pour avril et mai afin de subvenir à leurs besoins. Le PDC a demandé son renvoi pour examen en commission car certains points ne nous convenaient pas.



Que contient le projet de loi ?

Dans sa version initiale, le projet ne prévoyait pas d'enveloppe budgétaire avec un plafond clairement identifié. La Commission a ajouté un plafond à 15 millions, fixé dans la loi. Par ailleurs, le montant maximal de l'indemnité sera de 4'000 francs et non plus de 5880 francs, comme prévu dans le projet initial du Conseil d'Etat.

L'indemnité sera ciblée sur un bénéficiaire et uniquement pour les périodes d'avril et mai. Le projet a également fait l'objet d'un consensus entre les partenaires sociaux (patronat et syndicats).

Afin d'éviter certains abus, un mécanisme précis d'attribution de l'indemnité est prévu. Les personnes concernées devront remplir un formulaire et fournir les justificatifs nécessaires afin de prouver la perte de revenu et établir une déclaration sur l'honneur.

La question du travail au noir est au cœur des débats. Beaucoup s'inquiètent de voir l'État venir en aide à des personnes dont les « employeurs » ont enfreint les règles légales et pourraient par ailleurs ne jamais être poursuivis ?

Tout d'abord, il convient de rappeler certains chiffres. 70% des personnes éligibles à l'indemnisation sont déclarées et possèdent un contrat de travail. Il reste effectivement 30% des personnes qui n'ont pas de contrat et sont donc considérées comme « au noir ».

Cette situation n'est pas tolérable et le PDC a d'ailleurs signé la motion du PLR qui propose de renforcer la lutte contre le travail au noir. Cette motion demande une analyse précise de la situation à Genève, et comment le Conseil d'État compte y remédier.

La position du PDC par rapport au projet de loi est très claire. Comme en matière de santé, il ne faut pas confondre une situation d'urgence avec les maladies chroniques. Il fallait traiter l'urgence des situations de précarité provoquée par le confinement. C'est le but du projet de loi. A partir de maintenant, il faut s'attaquer à la question du travail au noir. C'est le sens de notre action au parlement. Nous comptons bien en faire une priorité ces prochains mois et serons très attentifs aux propositions du Conseil d'Etat en la matière.

Cependant, en échange d'une indemnisation individuelle, il ne sert à rien de demander aux personnes concernées de vouloir dénoncer leur patron indélicat. Cette mesure est tout simplement inefficace. Par crainte de représailles sur leur « emploi », les personnes concernées auraient renoncé à une éventuelle aide et cela les aurait précipitées dans des situations extrêmes. Ainsi, nous aurions été perdants sur tous les plans : tant du point de vue de la lutte contre la pauvreté que contre celle concernant le travail au noir.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Vincent Gillet

Nouveau secrétaire général

Vincent Gillet



Tout juste entré en fonction, je découvre les nombreuses facettes du poste de secrétaire général : réflexion stratégique sur l'avenir du parti, préparation des campagnes de votation, communication, autant via les canaux numériques que ceux plus traditionnels comme notre journal, contact avec les sections communales, les groupements et commissions et les députés au Grand Conseil, etc. Si le travail est riche et diversifié, il est aussi exigeant et implique de nombreuses responsabilités. J'aurai à cœur de poursuivre l'excellent travail de mes prédécesseurs. J'en profite d'ailleurs pour remercier Nicolas pour ses conseils, et pour avoir partagé avec moi l'expérience acquise au cours de ces deux dernières années (je lui souhaite également beaucoup de réussite dans la nouvelle fonction qu'il occupe).

De nombreux défis attendent notre parti dans les années à venir. Il s'agit de mettre à profit le temps à disposition avant les prochaines élections pour poursuivre le travail de fond qui a déjà été mené et ainsi aborder ces échéances électorales sur des bases solides. Les assises doivent permettre d'avancer sur de nombreux points: le positionnement et le fonctionnement du parti, comment gagner de nouveaux électeurs et assurer le renouvellement du parti, définir nos

Nicolas Fournier



alliances futures et accompagner les choix stratégiques du PDC Suisse. Si nous avons été contraints de les reporter en raison de l'aggravation de la pandémie de Covid 19 à Genève, nous sommes déterminés à aller au bout de cette démarche dès que les conditions seront à nouveau réunies. Arrivé en cours de route, j'ai déjà pu constater l'énorme travail réalisé par le comité d'organisation des assises pour préparer ce rendez-vous, de même que celui du PDC Meyrin qui devait nous accueillir pour la journée d'ouverture. Un grand merci pour leur engagement et tout ce travail portera ses fruits le moment venu.

L'évolution de la situation sanitaire à l'instant où j'écris ces lignes nous rappelle que la période d'instabilité et d'incertitudes que nous traversons et sans doute partie pour durer. Les conséquences économiques et sociales de la pandémie risquent d'être lourdes pour la société et pour notre canton. En temps de crise, nous avons besoin de solutions pragmatiques et concrètes qui répondent aux problèmes rencontrés par la population. Malheureusement, les crises favorisent trop souvent les extrêmes et les propositions dogmatiques. Le PDC devra donc être proactif et réussir à se faire entendre. En période d'instabilité, nous devons être le parti qui œuvre pour le retour à l'équilibre.

Je me réjouis d'ores et déjà de collaborer avec une présidence dynamique et ambitieuse, ainsi qu'avec les sections communales, les commissions et groupements, et toutes les personnes engagées au sein du parti. Ensemble, je suis convaincu que nous saurons relever tous les défis et continuer à défendre les valeurs qui nous sont chères.

Il y a près de deux ans, en octobre 2018, je prenais mes fonctions au secrétariat général du PDC Genève. Quelques référendums, crises, campagnes de votations, élections fédérales et communales plus tard il est temps pour moi de laisser la place à du sang neuf (tous mes vœux de réussite à Vincent).

Notre parti a connu ces derniers mois des hauts et des bas, mais il a toujours pu compter sur l'appui de membres engagés, soudés et convaincus d'agir dans l'intérêt général. C'est ce qui fait la force de notre parti et c'est à leurs côtés (à vos côtés !) que j'ai tellement appris. Pour cela et bien plus encore, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre confiance. Un grand merci également à l'équipe du secrétariat qui œuvre parfois dans l'ombre pour garantir le bon fonctionnement de notre parti (Béatrice Steiner, Nadja Bouchardy, Claudio Marques, Benoit Cerutti, ponctuellement Ivan Deiana et Daniel Pereira) ainsi qu'aux équipes de présidence de Vincent Maitre et Delphine Bachmann.

Je poursuivrai évidemment mon engagement au service du parti, en tant que membre et élu municipal à Confignon, et continuerai avec beaucoup de plaisir à vous croiser lors des évènements de notre parti !

Hommage à François Lance

Lors de la session de juin du Grand Conseil, le parlement a pris congé de François Lance, Député PDC. A cette occasion, nous publions l'hommage que lui a rendu, le Chef de Groupe PDC, Jacques Blondin.

Mesdames et messieurs les députés,

Cher François,

Tu nous as annoncé ton départ et, ce soir, il nous appartient de prendre congé de toi, et surtout de te remercier pour la superbe carrière politique que tu as accomplie au service de ta commune, de ton canton et de ta famille démocrate-chrétienne.

C'est aujourd'hui ta famille au sens propre que tu souhaites privilégier, en particulier tes petits enfants qui t'attendent certainement avec plaisir, surtout après cette période de confinement pendant laquelle nous avons tous été privés des câlins de nos proches.

Après une belle période comme membre du municipal de Lancy, puis trois législatures en tant que maire et conseiller administratif, tu as rejoint nos rangs, il y a 7 ans, en tant que député.

La politique a toujours fait partie de ta vie. Ton grand-père a été maire et député dans les années 30. C'est lui qui a donné le nom de l'avenue Eugène-Lance.

Ton père a également été conseiller municipal et ton oncle conseiller administratif et maire. Tous étaient PDC. C'était donc une évidence pour toi d'intégrer le parti avec ta bonhomie chrétienne sociale tranquille et caractéristique de toi.

Cette qualité d'ancien magistrat communal nous a été infiniment précieuse. C'est toi qui, parfois, lors de nos caucus, nous expliquait que non, cela ne se passait pas forcément comme nous le pensions dans les communes. Tant il est vrai que notre Conseil n'a pas toujours été tendre ni juste avec elles.

Sous ton air timide, et parfois un peu bourru, tu savais utiliser tes talents et ta belle connaissance des dossiers pour nous convaincre de la justesse de tes vues et de tes opinions.



Sage parmi les sages, gros bosseur, tu allies des qualités de négociateur redoutable, de fin politique et d'esprit pragmatique et concret

Rappelons quelques-uns de tes engagements politiques mémorables :

Ton combat pour que la loi sur la laïcité aboutisse,

Ta fidélité indéfectible à ta commune en t'opposant à l'appellation Genève-Pont-Rouge pour une des deux gares du Lemman express sur ta commune afin de lui redonner ses lettres de noblesse sous la dénomination Lancy-Pont-Rouge,

Ou encore ton engagement pour l'impôt sur les chiens rappelant le souci du magistrat communal d'amortir les infrastructures nécessaires aux canidés,

Et rappeler que lorsqu'il s'agissait de construire des logements sociaux tu étais un fervent supporter de la fondation Emil Dupont.

Quant à tes défauts, je ne vais pas m'en rappeler un jour comme celui-ci, et ils sont si peu nombreux que ça n'en vaudrait pas la peine.

Tu tournes la page après 29 années en politique !!

Ton choix nous attriste, mais nous le comprenons et le respectons.

Notre groupe PDC perd un de ses piliers. De ceux qui tiennent la baraque !

Tu l'as écrit dans ta lettre de démission "pour laisser la place à la nouvelle génération"

A elle maintenant d'apporter autant que toi à sa commune, à son canton et à notre parti !

Pour ton magnifique exemple nous te sommes profondément reconnaissant. Merci François !

Au nom de la députation démocrate chrétienne

Jacques Blondin, chef de groupe

Changements au sein de la Députation PDC :

Lors de la session de juin, MM. Sébastien Desfayes et Souheil Sayegh ont prêté serment comme Députés. MM. Xavier Magnin et Jean-Charles Lathion ont également prêté serment comme Députés-suppléants. Nous nous réjouissons de les accueillir au sein du Groupe PDC et leur souhaitons plein succès dans leur mandat.

Entretien avec Pierre Debarge

Né le 24 octobre 1952 en Auvergne. Ingénieur des Mines. Marié à Sabine, trois enfants et 6 petits-enfants. Élu au Conseil municipal en 1995 et au Conseil administratif en 1999 en charge de l'aménagement, des espaces publics et de la culture.

Durant vos différents mandats, vous avez notamment été en charge de l'urbanisme. Quels en sont les enjeux pour Chêne-Bourg ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que la commune de Chêne-Bourg est à la fois la plus petite commune du canton et également la plus dense. C'est également une commune très jeune, puisqu'elle n'a que 150 ans à la suite de sa séparation avec Thônex.

Quand j'ai été élu en 1999, j'ai repris les dicastères de Michel Parrat. Ainsi, durant mes premiers mandats, j'ai beaucoup contribué à la mise en place de l'Agenda 21. Nous avons ainsi conçu un concours d'idée espace-rue afin de réaménager la Rue de Genève avec les communes des Trois-Chêne ainsi que Gaillard et Ambilly, grâce notamment à des fonds européens et fédéraux.

A Chêne-Bourg, c'est également dans ce cadre que nous avons pu réaliser le nouvel aménagement de la place Favre. C'est à cette occasion que nous avons procédé au déplacement de la statue de Louis Favre qui suscita bien des polémiques.

Durant vos mandats, vous avez également pu participer à l'épopée du Ceva ?

Effectivement, j'étais en première ligne.

Dès 2004, Robert Cramer nous avait contacté pour nous informer que le projet CEVA prévoyait une halte à Chêne-Bourg. Il avait également très vite abordé la question de la voie verte qui connaît tant de succès aujourd'hui.

Ainsi, pour préparer l'arrivée du nouveau quartier de la gare, nous avons dû réaliser une étude de faisabilité, un changement



Comment analysez-vous les rapports entre le Canton et les communes ?

Je crois que dans nos discussions, nous avons toujours essayé de trouver des solutions. Ainsi, avec Serge Dal Busco, la coopération ces dernières années a vraiment été d'une grande qualité.

Dans le cadre du projet CEVA, je dois dire que là aussi les rapports ont été très bons, notamment avec l'équipe chargée du projet au sein de l'administration.

Je note cependant que les contraintes ont fortement augmenté ces dernières années. Certains secteurs de l'administration manquent par ailleurs parfois d'écoute et de reconnaissance pour le travail mené par les élus locaux.

de zone puis un PLQ. Mon but était que le nouveau quartier de la gare ne soit pas un no man's land mais un lieu de vie afin que les gens s'y sentent bien.

Pour cela, j'ai longuement négocié avec les CFF pour qu'ils organisent un concours dans le cadre de la réalisation des immeubles et notamment la fameuse tour d'Opale, ce qu'ils ont accepté alors que normalement ils s'y refusent. Je dois dire qu'ils ont très bien joué le jeu.

Nous avons également pu ajouter au projet un bâtiment intergénérationnel pour personnes âgées et étudiants.

Vous avez également été en charge de la culture. Quel bilan tirez-vous ?

Nous avons réalisé une nouvelle salle communale, qui ne se voulait pas qu'une simple salle de manifestation mais également un centre culturel, baptisé Point Favre. C'est une belle réussite.

Nous pouvons ainsi proposer une politique culturelle à 360° qui consiste à s'adresser à tous les publics avec une programmation variée et adaptée ainsi à l'ensemble des habitants-tes de la commune de Chêne-Bourg.

J'ajouterais un dernier élément : on ne le dit pas assez mais nous vivons dans un pays et un canton qui a beaucoup de chance. Lorsque l'on souhaite mener un projet, notamment en matière d'investissement, on trouve toujours les fonds nécessaires pour le mener à bien. Si vous prenez le budget d'investissement de la commune de Chêne-Bourg, c'est 15 millions

de francs dont 8 millions de subvention reçus de différents fonds. Cela permet de porter des projets, développer des politiques publiques ambitieuses et animer nos communes.

Quels souvenirs garderez-vous de ces plus de vingt ans de mandat ?

Je garderai de très bons souvenirs, notamment les contacts humains qui m'ont fortement enrichi.

Quand je repense à mon élection en 1994 au Conseil municipal et celle cinq ans plus tard au Conseil administratif pour plus de 20 ans de mandat, je ne pensais pas faire tout ce parcours politique.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Entretien avec Raymond Gavillet

Né le 19 janvier 1952, technicien en télécommunications.

Conseiller municipal de 2003 à 2015 et Conseiller administratif de 2015 à 2020. En charge des dicastères de l'administration communale, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des écoles, de la petite enfance, du social et des sports, de la culture et manifestations.

Veyrier est connu pour son fort développement en matière d'aménagement du territoire. Comment avez-vous appréhendé ce dossier ?

A Veyrier, la question de l'aménagement se cristallise autour de trois grands enjeux. Tout d'abord, le projet des Grands Esserts qui prévoit à terme la création de plus de 1'200 logements. Il a ainsi fallu engager un dialogue important avec l'État afin de pouvoir trouver des convergences, notamment pour répondre au besoin de nouvelles infrastructures publiques et leur financement. Un accord a pu être conclu incluant un plan de mobilité, et grâce au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) une aide importante nous sera allouée.

Le deuxième grand projet concerne la couronne villageoise qui compte un potentiel de surface de terrains de plus de 13 hectares, et environ 875 logements.

Enfin, le dernier grand enjeu consiste en la densification d'une zone 5 située sur environ 650 hectares dont 50 % de terrains constructibles à 80 % en zone 5, soit une des plus grandes du canton.

En matière d'infrastructures communales, nous avons procédé à la réhabilitation du secteur du Grand Salève, élaboré sur deux phases: la première comprend la construction d'une nouvelle école ainsi que d'une salle de gymnastique pour 40 millions et la seconde a vu l'arrivée d'une piscine, d'un fitness, d'une salle communale et d'un centre culturel pour 40 millions également. Ce complexe est entièrement opérationnel depuis l'automne 2018.



Vous avez souhaité mettre en place des assises participatives autour de l'urbanisme. Pouvez-vous nous en expliquer le but ?

En effet, nous avons voulu développer un moment de dialogue autour de ces questions très sensibles que sont l'urbanisme, l'aménagement des espaces publics et la mobilité.

Pendant quatre soirs, la population a été invitée à se retrouver pour pouvoir donner son avis et échanger autour de ces sujets. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la présence de deux Conseillers d'Etat. C'était une expérience unique à l'échelle du canton.

Le plan directeur communale que j'ai piloté arrive à son terme et donnera une orientation pour le développement futur de notre territoire. En parallèle, une stratégie d'évolution de la zone 5 a été élaborée.

Vous avez également été en charge du social. Quelle a été votre priorité en la matière ?

Veyrier s'est beaucoup développé ces

dernières années avec les défis que ce changement d'échelle amène en matière sociale et de la petite enfance. Mon objectif était donc de constituer un vrai service social à la hauteur des difficultés que peut rencontrer une ville de bientôt 12'000 habitants. Il fallait ainsi professionnaliser notre action sociale. Ce que nous avons fait, avec notamment un meilleur encadrement des Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).

Nous avons pu mettre en place un centre de loisir répondant à une forte demande des familles Veyrites.

En matière culturelle également, vous avez souhaité changer d'échelle avec par ailleurs une forte dimension transfrontalière ?

Oui, la culture à Veyrier était le parent-pauvre des politiques communales. J'ai donc souhaité donner une nouvelle impulsion à notre politique culturelle.

Pour cela, j'ai créé un réel service chargé de la culture, plus professionnel qui a la charge de notre nouvel espace culturel. Il est en charge de l'animation culturelle de la commune mais aussi des manifestations communales et travaille de manière transfrontalière.

La dimension transfrontalière est très importante à Veyrier. Nous avons souhaité développer de nombreux partenariats avec les communes suisses et françaises du bas Salève. Ainsi, nous avons créé une fête inter-frontalière qui rassemble les écoles et les associations communales avec toute une série d'événements comme la projection de films et la réalisation d'expositions, qui s'est conclue par une grande fête réunissant tous les citoyens des communes du bas-Salève. Je crois que grâce à la culture, on peut construire une vraie dynamique transfrontalière qui ouvrent une voie de dialogue sur les problématiques de logement, environnement, mobilité et sécurité. Nous travaillons particulièrement avec la commune d'Etrembières par le biais d'événements communs avec comme fil

conducteur l'intituler « Veyrier-Etrembières sans frontière » mis en place par mes prédécesseurs.

Qu'en est-il des écoles et de la petite enfance ?

Nous nous efforçons de maîtriser et anticiper les besoins, nous avons sur notre territoire trois établissements publics qui reçoivent 1000 élèves et quatre écoles privées.

Nous avons pu ouvrir une nouvelle crèche de 56 places en automne 2019, venant compléter l'offre déjà existante.

Quelle est la situation en matière de développement de l'offre sportive ?

Elle est excellente. Notre commune compte nombre d'associations sportives ce qui permet le développement d'une offre de qualité.

Par ailleurs, nous organisons le Walking de la course de l'escalade. Un événement

important avec la participation de 11'000 coureurs et de nombreux bénévoles veyrites, qui témoigne de l'importance de notre tissu associatif sportif et culturel.

En charge de l'administration communale j'ai également eu l'opportunité avec nos cadres supérieurs de réorganiser et optimiser la gestion du personnel communal. En effet, nous sommes dans une phase où la commune passe d'une gestion de commune moyenne à une grande commune. J'aime à dire que nous sommes la plus petite des grandes communes.

Quels souvenirs garderez-vous de votre mandat au Conseil administratif ?

Un excellent souvenir, je suis une personne profondément Veyrite dans l'âme. J'ai toujours donné de mon temps pour plusieurs clubs ou associations de ma commune, au sein de la Compagnie des

Sapeurs-pompiers pendant 25 ans dont 20 à l'état-major et 17 ans en politique.

Mes meilleurs souvenirs de magistrat sont mes relations cordiales avec le très professionnel personnel communal, même si mes décisions n'étaient pas toujours comprises au premier abord, le fait de pouvoir proposer et réaliser des projets qui améliorent le bien vivre de nos citoyens.

J'ai réellement appris un nouveau métier qui m'a permis de côtoyer moult personnes extraordinaires politiques ou autres qui ont enrichi ma personne. Il ne faut pas compter ses heures, mais le jeu en vaut la chandelle.

Je souhaite bonne chance à mes successeurs.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Appel à candidature

Lors de notre prochaine assemblée des délégués du 3 octobre nous renouvelerons les délégués du PDC Genève auprès du PDC suisse ainsi que les membres élus du comité directeur.

Le PDC Genève ouvre donc un appel à candidatures pour les postes suivants :

- Délégué du PDC Genève auprès du PDC Suisse (7 délégués)
- Membre élu du comité directeur (11 membres élus)

Le dépôt de candidature devra s'accompagner d'une lettre de motivation qui sera transmise aux délégués avant l'assemblée afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Tous les membres intéressés peuvent envoyer leur dossier de candidature à Vincent Gillet (vincent.gillet@pdc-ge.ch) avec copie à la présidente / au président de votre section communale.

Le délai pour le dépôt est fixé au 18 septembre.

Le secrétariat reste à votre disposition pour toutes vos éventuelles questions.

IMPRIMERIE

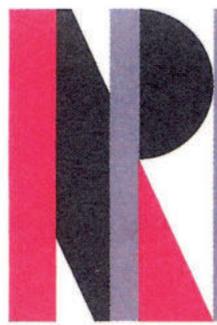
RIPARI SARL

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

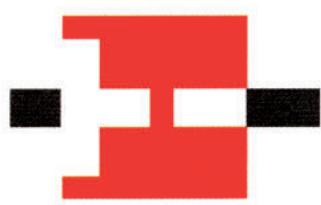
Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité
AGED 2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

BOCCARD PARCS et JARDINS SA
Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)